

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 20 Octobre 2020

Rappel matchs et entraînement Port obligatoire du masque



Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

COORDONNEES MEMBRES CLUBS

Votre club doit être joignable par téléphone pour tout contact.

Il s'avère que pour de nombreux clubs, aucun numéro n'apparaît sur le site du District. La raison étant que sur Footclubs, les numéros de téléphone des personnes sont mis en « non diffusable » par défaut.

Nous demandons à chaque club de faire rapidement le nécessaire afin qu'au moins un numéro (Président, correspondant...) pour le club soit accessible.

Organisation > Membres du club > Détail personne

Monsieur Numéro personne

Né(e) le à France Sexe Masculin

Nationalité Française France

Adresse Personnelle Envois club (A renseigner également si adresse différente : ce sera alors celle utilisée pour l'envoi de la correspondance officielle au club)

Complément

Voie-rue RO

Lieu-dit

Pays étranger ou DOM-TOM

Bureau distributeur 38 S

Catégorie professionnelle

Acceptée 09/07/2020 22:02

Souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées par la FFF

Souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF

Ne souhaite pas que ses coordonnées paraissent dans les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts

Contacts

Supp	Type de contact	Contact	Diffusion
<input type="checkbox"/>	Mobile personnel	<input type="text"/>	Non diffusables
<input type="checkbox"/>	Email principal	<input type="text"/>	Non diffusables

FRAIS D'ARBITRAGE - CAISSE DE PEREQUATION

Pour rappel, pour la saison 2020-2021 seules les catégories D1 – D2 – D3 – D4 – U20D1 et U17D1 sont incluses dans la caisse de péréquation.

On précise que **les indemnités d'arbitrage U15D1 sont à régler le jour du match** et à répartir par moitié *entre les deux clubs*.

APPEL A CANDIDATURES CDTIS

La CDTIS (Commission Des Terrains et Installations Sportives) recherche 1 à 2 personnes bénévoles pour participer aux différentes actions de la Commission :

- Déplacement sur les Installations Sportives pour validation des classements.
- Aire de jeu – Vestiaires – Eclairage suivant la Règlementation en vigueur de la FFF.
- Classement et mis à jour des dossiers.

Profil recherché :

Personne bénévole disponible en journée (jour à définir en fonction du planning des visites), voire en soirée pour l'homologation des éclairages.

Voiture indispensable.

Travail en équipe. La maîtrise de l'outil informatique est un plus.

Périmètre d'intervention : département de l'Isère.

Méthodique, Organisé(e), Bon relationnel.

Vous pouvez transmettre vos candidatures par e-mail (district@isere.fff.fr) ou par courrier postal (District de l'Isère, 2bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage).

Rappel aux clubs et leur Président - Obligation de licence pour un Football sans incidences... Entraînements et matchs

Nous attirons votre attention sur l'obligation d'établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein du club (joueur, dirigeant, éducateur, arbitre...).

Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Outre la perte du match et les amendes lors de participation de joueur(s) non licencié(s), **nous vous rappelons également que votre responsabilité de dirigeants peut être mise en cause pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.**

Concernant les joueurs non licenciés : aucune assurance contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportive du club;

Non-remboursement des frais de soins de santé en cas d'accident (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation) ; il est rappelé que même pour un licencié la prise en charge des frais de santé en cas d'accident n'est possible que sous réserve de garantie.

Quelle que soit leur fonction (dirigeant, joueur, arbitre...) et quel que soit leur âge (U6, Vétérans ...), prendre une licence c'est les protéger et vous protéger de tous ces risques.

Rappel

Article - 59 1.RG FFF

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club.

2. Une sanction peut être prononcée en cas de non-respect des obligations fixées à l'alinéa précédent.

3. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles.

TRÉSORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 10 au 11 Octobre 2020

VER SAU (1F) U20D2

AGNIN (1F) D5

MONESTIER (1F) U13N3

BOURG D'OISANS (1F) U13N3

Du 17 au 18 Octobre 2020

TIGNIEU U17D3

BATIE MONTGASCON FEMA8

FORFAIT GENERAL U17

Du 9 Octobre 2020

Amende 68 €

MANIVAL U17D1

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 10 au 11 Octobre 2020

ECHIROLLES U15FA8

AJAT VILLENEUVE U15FA8

VOREPPE U13N1

CESSIEU U13N2

FC2A U13N2

LA SURE U13N2

MOIRANS U13N3

ST CASSIEN SA8ENTD2

2 ROCHERS SA8ENTD2

Du 17 au 18 Octobre 2020

ST JOSEPH DE RIVIERE FEMA8

FONTAINE LES ILES SA8ENTD2

GRESIVAUDAN U18FA8

2 ROCHERS SA8ENTD1

TURC DE GRENOBLE SA8ENTD2

MOIRANS U15FA8

NON RETOUR FMI

Du 10 au 11 Octobre 2020

Amende 75 €

ST MARCELLIN U17D3

FC2A U15D3

GIERES U15D3

VOIRON MOIRANS FEMA11D2

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 OCTOBRE 2020

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **31 Octobre 2020**

524603 UO PORTUGAL

533035 AJAT VILLENEUVE

564167 GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	mmuffat-joly@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District.** Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

Transmises aux commissions :

DISCIPLINE :

- CARRERE S. – ST MARTIN D'URIAGE, DI CHIARO YANN, SAEED Osama, ZULIN Clément, GIROUD Mickaël, FERNANDES Carbs, ECHINE Anis, DOUSSON Thomas, DEMIR Semih, MEKKI H., ANNE T., ECHINE A., VRIGNON P., GZADRI M., KHAL A. FC 4 MONTAGNES, CICERON F., Entente Foot Etangs, AM TUNISIENS SMH, ROBERT N..

APPEL :

- USVO

REGLEMENTS :

- ANAR AKDIL Kamel, CORBEL Severin, FC 4 MONTAGNES, USVO, FC CHIRENS, US LA MURETTE, O. VILLEFONTAINE, CF ESTRABLIN, CREMIEU, US GIERES